

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015
COMPTE-RENDU SUCCINCT
AFFICHE LE 07 DECEMBRE 2015**

Le trente novembre deux mil quinze à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : 23 novembre 2015

PRESENTS :

Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD – GRELIER – HUET – LE PALMEC

Messieurs DENEUVE – GAUDRE – PERON (à partir de 20H33) - THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR - BOURGOGNON – GANDIN – GUILMAIN- HERISSON - ROUAUX (à partir de 20H33) – SEIMANDI – SEMPEY

Messieurs BRETEAU – DEMAURE – ETIENNE - GUERIN – LANGEVIN – PETTIER – SAILLENFEST - SAVIN – TILLARD

PROCURATIONS :

Mme LE GUELLEC a donné procuration à M.SAILLENFEST, Mme PRUDOR à Mme Le Maire et M.RENAULT à Mme ROUAUX

SECRETAIRE: Jean-Michel PETTIER

N°	RAPPORTEUR		VOTES
15-127	Delphine DAVID	Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du 12 octobre	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétaire de séance : Jean-Michel PETTIER - Approbation du procès-verbal du 12 octobre 2015 à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du 12 octobre (Absents au moment du vote, M.PERON, Mme ROUAUX et M.RENAULT qui a donné procuration à Mme ROUAUX n'ont pas participé au vote)
ADMINISTRATION GENERALE			
15-128	Delphine DAVID	Installation d'une conseillère municipale	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : (Mme BARBEDOR ne prend pas part au vote) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PREND ACTE de la démission de Madame Adeline REGNIER de son siège de conseillère municipale. - PREND ACTE de l'installation de Madame Yvette BARBEDOR en qualité de conseillère au sein du Conseil municipal. - RETIENT les mêmes bases d'indemnisation que l'élue remplacée. - ELIT Mme BARBEDOR à la commission N°3 : « Sport, culture, vie associative, jeunesse, relations internationales ».

			<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : (Mme SEIMANDI ne prend pas part au vote) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - NOMME Murielle SEIMANDI au conseil d'administration du CCAS.
15-129		Présentation du rapport d'activité 2014 de Montfort Communauté	<p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PREND ACTE du rapport d'activité 2014 de Montfort Communauté.
DEVELOPPEMENT URBAIN			
15-130	Jean-Marie DENEUVE	Plan local d'urbanisme intercommunal (plui) - demande d'ouverture de la conférence intercommunale des maires	<p>Après avoir délibéré, à 22 voix pour et 7 voix contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON, GUILMAIN et MM SAILLENFEST, RENAULT, DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DEMANDE à Montfort Communauté la tenue d'une conférence intercommunale des maires sur le PLUi.
15-131		Lotissement coulou - exclusion du champ d'application du droit de préemption urbain	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EXCLUT du champ d'application du droit de préemption urbain la zone 1AU « Coulou » où se situe le lotissement du même nom, et ce pour une durée de cinq ans.
15-132		Aliénation d'immeuble de gre a gre - terrains rue de gaël	<p>Après avoir délibéré, à 22 voix pour et 7 voix contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON, GUILMAIN et MM SAILLENFEST, RENAULT, DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ANNULE et REMPLACE par la présente délibération, la délibération n°2015-100 du Conseil Municipal du 14 septembre 2015 : Aliénation de gré à gré – Parcelle AV n°14 – 17 bis, rue de Gaël ; - ANNULE la délibération n°2015-101 du Conseil Municipal du 14 septembre 2015 : Aliénation de gré à gré – Parcelle AV n°13 – 17 bis, rue de Gaël ; - AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente de la parcelle AV n°14 et tous les documents qui s'y affèrent ; - DIT que le montant de la vente sera de 84 000 €, conformément à l'offre émise par M. et Mme DAUGAN Bernard et Ginette ; - DIT que la parcelle AV n°13 est de nouveau mise en vente de gré à gré.
15-133		Maison de l'enfance - division en volume au profit de Montfort Communauté	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer les actes relatifs à la division en volume de la Maison de l'Enfance au profit de Montfort Communauté.
15-134 15-135 15-136		Assainissement « saint-lazare » : conventions de servitude de passage de canalisation d'eaux usées sur deux propriétés privées et acquisition d'une parcelle pour le positionnement d'un poste de refoulement	<p>1. ASSAINISSEMENT « SAINT-LAZARE » (LA PENLAINE DE SAINT-LAZARE)-CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION POUR LES EAUX USEES</p> <p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la convention de constitution de servitude de passage en tréfonds sur la parcelle cadastrée n°375 de la section C de Montfort-sur-Meu, sise lieu dit « La Penlaine de Saint-Lazare », appartenant M. et Mme TOSTIVINT Patrick et Dominique au profit de la Ville de Montfort-sur-Meu ; - APPROUVE le raccordement de la canalisation à créer aux réseaux existants ; - AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

			<p>2. ASSAINISSEMENT « SAINT-LAZARE » (LA MACONNAIS) - CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION POUR LES EAUX USEES</p> <p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la convention de constitution de servitude de passage en tréfonds sur la parcelle cadastrée n°665 de la section C de Montfort-sur-Meu, sise lieu dit « La Maçonais », appartenant M. et Mme BOUGAULT Joël et Eliane au profit de la Ville de Montfort-sur-Meu ; - APPROUVE le raccordement de la canalisation à créer aux réseaux existants ; - AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier. <p>3. ASSAINISSEMENT « SAINT-LAZARE » (LA MACONNAIS) - ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE REFOULEMENT DES EAUX USEES</p> <p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer l'acte de d'acquisition du bien et tous les documents qui s'y affèrent ; - DIT que le document d'arpentage contradictoire définitif est à la charge de la Ville ainsi que l'ensemble des frais inhérents à cette opération ; - DIT que le montant de la vente sera déterminé après bornage contradictoire et sera fixé au prix de 5,63 €/m², conformément à l'avis émis par France Domaine.
--	--	--	---

FINANCES

15-137		Taxe d'aménagement - reconduction	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MAINTIENT sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 4 % ; - MAINTIENT le principe d'exonérer totalement en application de l'article L 331-9 du Code de l'Urbanisme les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+). 																																																				
15-138	Didier GAUDRE	Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2016	<p>BUDGET PRINCIPAL (M14) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Chapitre</th> <th>Libellé comptable</th> <th>Crédits Alloués 2015</th> <th>Autorisations 2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>20</td> <td>Immobilisations incorporelles</td> <td>58 400,00 €</td> <td>14 600,00 €</td> </tr> <tr> <td>204</td> <td>Subventions d'équipement versées</td> <td>10 000,00 €</td> <td>2 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>21</td> <td>Immobilisations corporelles</td> <td>363 886,54 €</td> <td>90 971,64 €</td> </tr> <tr> <td>23</td> <td>Immobilisations en cours</td> <td>492 260,00 €</td> <td>123 065,00 €</td> </tr> <tr> <td>4581</td> <td>Comptabilité distincte rattachée</td> <td>50 000,00 €</td> <td>12 500,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>974 546,54 €</td> <td>243 636,64 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>BUDGET EAU POTABLE (M49) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Chapitre</th> <th>Libellé comptable</th> <th>Crédits 2015</th> <th>Autorisations 2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>20</td> <td>Immobilisations incorporelles</td> <td>196 019,74 €</td> <td>49 004,94 €</td> </tr> <tr> <td>21</td> <td>Immobilisations corporelles</td> <td>10 000,00 €</td> <td>2 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>23</td> <td>Immobilisations en cours</td> <td>1 369 370,28 €</td> <td>342 342,57 €</td> </tr> <tr> <td>041</td> <td>Opérations patrimoniales</td> <td>100 000,00 €</td> <td>25 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>1 675 390,02 €</td> <td>418 847,51 €</td> </tr> </tbody> </table>	Chapitre	Libellé comptable	Crédits Alloués 2015	Autorisations 2016	20	Immobilisations incorporelles	58 400,00 €	14 600,00 €	204	Subventions d'équipement versées	10 000,00 €	2 500,00 €	21	Immobilisations corporelles	363 886,54 €	90 971,64 €	23	Immobilisations en cours	492 260,00 €	123 065,00 €	4581	Comptabilité distincte rattachée	50 000,00 €	12 500,00 €		TOTAL	974 546,54 €	243 636,64 €	Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2015	Autorisations 2016	20	Immobilisations incorporelles	196 019,74 €	49 004,94 €	21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €	2 500,00 €	23	Immobilisations en cours	1 369 370,28 €	342 342,57 €	041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €	25 000,00 €		TOTAL	1 675 390,02 €	418 847,51 €
Chapitre	Libellé comptable	Crédits Alloués 2015	Autorisations 2016																																																				
20	Immobilisations incorporelles	58 400,00 €	14 600,00 €																																																				
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00 €	2 500,00 €																																																				
21	Immobilisations corporelles	363 886,54 €	90 971,64 €																																																				
23	Immobilisations en cours	492 260,00 €	123 065,00 €																																																				
4581	Comptabilité distincte rattachée	50 000,00 €	12 500,00 €																																																				
	TOTAL	974 546,54 €	243 636,64 €																																																				
Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2015	Autorisations 2016																																																				
20	Immobilisations incorporelles	196 019,74 €	49 004,94 €																																																				
21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €	2 500,00 €																																																				
23	Immobilisations en cours	1 369 370,28 €	342 342,57 €																																																				
041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €	25 000,00 €																																																				
	TOTAL	1 675 390,02 €	418 847,51 €																																																				

BUDGET ASSAINISSEMENT (M49) :

Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2015	Autorisations 2016
20	Immobilisations incorporelles	67 500,00 €	16 875,00 €
21	Immobilisations corporelles	20 000,00 €	5 000,00 €
23	Immobilisations en cours	1 696 500,00 €	424 125,00 €
041	Opérations patrimoniales	115 500,00 €	28 875,00 €
	TOTAL	1 899 500,00 €	474 875,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites précisées ci-dessus pour les budgets « Ville », « Eau potable » et « Assainissement ».

1. BUDGET PRINCIPAL - DÉFINITION DES REFACTURATIONS AUX BUDGETS ANNEXES

Après avoir délibéré, à 22 voix pour et 7 voix contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON, GUILMAIN et MM SAILLENFEST, RENAULT, DEMAURE), le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** les refacturations entre le budget principal et les budgets annexes sur la base des éléments mentionnés plus haut
- **AUTORISE** Mme le Maire à compléter cette liste non exhaustive au regard des dépenses réellement constatées dès lors qu'elles sont autorisées par la nomenclature comptable
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document y afférent tels que les certificats administratifs accompagnant les écritures comptables

2. BUDGET EAU POTABLE - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de procéder aux mouvements de crédits suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses		-	€
Chapitre 011 :		+	13 500,00 €
6061	: Fournitures non stockables	+	2 500,00 €
6066	: Carburants	+	1 500,00 €
616	: Assurances	+	2 000,00 €
626	: Frais postaux & télécommunications	+	5 000,00 €
628	: Divers	+	2 500,00 €

Chapitre 012 :		+	4 000,00 €
621	: Personnel extérieur au service	+	4 000,00 €

Chapitre 65 :		+	2 500,00 €
651	: Redevances pour concessions, brevets, licences	+	2 500,00 €

Chapitre 023 :		-	20 000,00 €
023	: Virement à la section d'investissement	-	20 000,00 €

Section d'Investissement :

Dépenses		-	€
Chapitre 020 :		-	20 000,00 €
020	: Dépense imprévues	-	20 000,00 €

Recettes		-	€
Chapitre 021 :		-	20 000,00 €
021	: Virement de la section d'exploitation	-	20 000,00 €

Après avoir délibéré, à 22 voix pour et 7 voix contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON, GUILMAIN et MM SAILLENFEST, RENAULT, DEMAURE), le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la décision modificative N°2 sur le budget Eau Potable telle qu'exposée ci avant.

3. BUDGET ASSAINISSEMENT - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de procéder aux mouvements de crédits suivants :

15-139
15-140
15-141

Budget principal -
définition des
refacturations aux
budgets annexes & DM
associées

			<p>Section de Fonctionnement :</p> <table border="1"> <tr> <td>Dépenses</td> <td>-</td> <td>€</td> </tr> <tr> <td>Chapitre 011 :</td> <td>-</td> <td>2 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>6061 : Fournitures non stockables</td> <td>+</td> <td>2 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>6066 : Carburants</td> <td>+</td> <td>1 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>616 : Assurances</td> <td>+</td> <td>2 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>617 : Etudes</td> <td>-</td> <td>10 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>6228 : Honoraires</td> <td>-</td> <td>6 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>626 : Frais postaux & télécommunications</td> <td>+</td> <td>5 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>628 : Divers</td> <td>+</td> <td>2 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Chapitre 012 :</td> <td>+</td> <td>2 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>621 : Personnel extérieur au service</td> <td>+</td> <td>2 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Chapitre 65 :</td> <td>+</td> <td>2 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>651 : Redevances pour concessions, brevets, licences</td> <td>+</td> <td>2 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Chapitre 022 :</td> <td>-</td> <td>2 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>022 : Dépenses imprévues</td> <td>-</td> <td>2 000,00 €</td> </tr> </table> <p>Après avoir délibéré, à 22 voix pour et 7 voix contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON, GUILMAIN et MM SAILLENFEST, RENAULT, DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE la décision modificative N°1 sur le budget Assainissement telle qu'exposée ci avant. 	Dépenses	-	€	Chapitre 011 :	-	2 500,00 €	6061 : Fournitures non stockables	+	2 500,00 €	6066 : Carburants	+	1 500,00 €	616 : Assurances	+	2 000,00 €	617 : Etudes	-	10 000,00 €	6228 : Honoraires	-	6 000,00 €	626 : Frais postaux & télécommunications	+	5 000,00 €	628 : Divers	+	2 500,00 €	Chapitre 012 :	+	2 000,00 €	621 : Personnel extérieur au service	+	2 000,00 €	Chapitre 65 :	+	2 500,00 €	651 : Redevances pour concessions, brevets, licences	+	2 500,00 €	Chapitre 022 :	-	2 000,00 €	022 : Dépenses imprévues	-	2 000,00 €
Dépenses	-	€																																														
Chapitre 011 :	-	2 500,00 €																																														
6061 : Fournitures non stockables	+	2 500,00 €																																														
6066 : Carburants	+	1 500,00 €																																														
616 : Assurances	+	2 000,00 €																																														
617 : Etudes	-	10 000,00 €																																														
6228 : Honoraires	-	6 000,00 €																																														
626 : Frais postaux & télécommunications	+	5 000,00 €																																														
628 : Divers	+	2 500,00 €																																														
Chapitre 012 :	+	2 000,00 €																																														
621 : Personnel extérieur au service	+	2 000,00 €																																														
Chapitre 65 :	+	2 500,00 €																																														
651 : Redevances pour concessions, brevets, licences	+	2 500,00 €																																														
Chapitre 022 :	-	2 000,00 €																																														
022 : Dépenses imprévues	-	2 000,00 €																																														
15-142	Budget principal – décision modificative n°2	<p>Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de procéder aux mouvements de crédits suivants :</p> <p>Section de Fonctionnement :</p> <table border="1"> <tr> <td>Dépenses</td> <td>-</td> <td>€</td> </tr> <tr> <td>Chapitre 011 :</td> <td>-</td> <td>7 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>6226 : Honoraires d'avocats</td> <td>-</td> <td>2 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>6355 : Taxes Foncières</td> <td>-</td> <td>4 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Chapitre 65 :</td> <td>+</td> <td>7 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>6542 : Créances éteintes</td> <td>+</td> <td>3 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>6554 : Contributions aux organismes de regroupement</td> <td>+</td> <td>4 000,00 €</td> </tr> </table> <p>Section d'Investissement :</p> <table border="1"> <tr> <td>Dépenses</td> <td></td> <td>5 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Chapitre 45 :</td> <td>+</td> <td>5 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>4581 : Opération sous mandat</td> <td>+</td> <td>5 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td></td> <td>5 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Chapitre 45 :</td> <td>+</td> <td>5 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>4582 : Opération sous mandat</td> <td>+</td> <td>5 000,00 €</td> </tr> </table> <p>Après avoir délibéré, à 28 voix pour et 1 voix contre (M.DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE la décision modificative N°2 sur le budget Principal telle qu'exposée ci avant. 	Dépenses	-	€	Chapitre 011 :	-	7 000,00 €	6226 : Honoraires d'avocats	-	2 500,00 €	6355 : Taxes Foncières	-	4 500,00 €	Chapitre 65 :	+	7 000,00 €	6542 : Créances éteintes	+	3 000,00 €	6554 : Contributions aux organismes de regroupement	+	4 000,00 €	Dépenses		5 000,00 €	Chapitre 45 :	+	5 000,00 €	4581 : Opération sous mandat	+	5 000,00 €	Recettes		5 000,00 €	Chapitre 45 :	+	5 000,00 €	4582 : Opération sous mandat	+	5 000,00 €							
Dépenses	-	€																																														
Chapitre 011 :	-	7 000,00 €																																														
6226 : Honoraires d'avocats	-	2 500,00 €																																														
6355 : Taxes Foncières	-	4 500,00 €																																														
Chapitre 65 :	+	7 000,00 €																																														
6542 : Créances éteintes	+	3 000,00 €																																														
6554 : Contributions aux organismes de regroupement	+	4 000,00 €																																														
Dépenses		5 000,00 €																																														
Chapitre 45 :	+	5 000,00 €																																														
4581 : Opération sous mandat	+	5 000,00 €																																														
Recettes		5 000,00 €																																														
Chapitre 45 :	+	5 000,00 €																																														
4582 : Opération sous mandat	+	5 000,00 €																																														
15-143	Mission d'analyse retrospective, prospective et d'accompagnement a la construction des budgets 2016	<p>Après avoir délibéré, à 28 voix pour et 1 voix contre (M.DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECIDE de recourir à cette mission d'expertise financière - AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat d'activité accessoire, sur la base de 109,80€ brut/heure, soit 100€ net/heure, à raison de 75h - PREVOIT les crédits au budget 																																														
RESSOURCES HUMAINES																																																
15-144	Didier GAUDRE	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCEPTE les transformations de postes, - VALIDE la suppression de : <ul style="list-style-type: none"> o 1 emploi fonctionnel de DGS au 01/09/2015 o 2 postes d'adjoints administratifs de 2^{ème} classe au 01/01/2016 o 1 poste de rédacteur au 01/01/2016 o 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe au 01/02/2016 o 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe 																																														

			<p>au 14/03/2016</p> <ul style="list-style-type: none"> o 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe au 01/09/2016 <p>- VALIDE la création de :</p> <ul style="list-style-type: none"> o 1 poste d'attaché au 01/09/2015 o 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe au 01/01/2016 o 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe au 01/01/2016 o 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 01/01/2016 o 1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe au 01/01/2016 o 1 poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe au 01/01/2016 o 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe au 14/03/2016 <p>- ADOpte les modifications du tableau des effectifs qui en découlent,</p> <p>- PRECISE que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits du budget (chapitre 012).</p>
15-145		Adaptation du régime indemnitaire	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE l'ajout du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, à partir du 6^{ème} échelon, à la liste des bénéficiaires de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) indiquée dans la délibération 2009-100 du 27 avril 2009 fixant le régime indemnitaire au profit du personnel communal - PRECISE que les conditions d'attribution sont inchangées - PREVOIT les crédits nécessaires au budget
15-146		Modification de l'annexe 2 du protocole d'accord ARTT - ajustement des horaires au centre technique municipal	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE cette modification de l'annexe 2 du Protocole d'accord ARTT de la collectivité, induite par l'ajustement des horaires au Centre Technique Municipal.

Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale